NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE

PAR

A. CHASSANG

Lauréat de l'Académie française
Inspecteur général de l'Instruction publique

COURS MOYEN

Avec des Notions élémentaires de Grammaire historique

NOUVELLE ÉDITION

Mise en conformité avec la dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie*

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

PC2109
Ch3
1884
c.1

NOUVELLE

GRAMMAIRE

FRANÇAISE

COURS MOYEN

Les exemplaires non revêtus de la double signature de l'auteur et des éditeurs seront réputés contrefaits.

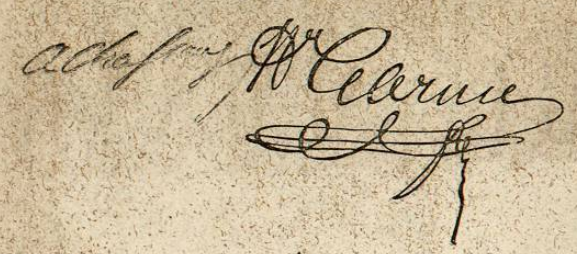

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

Langue grecque

NOUVEAU DICTIONNAIRE GREC-FRANÇAIS, 1 vol. gr. in-8° relié toile, 5e édition..... 15 fr.

NOUVELLE GRAMMAIRE GRECQUE, d'après la méthode comparative et historique. 1 vol. in-8° cartonné, 9e édition... 3 fr.

ABRÉGÉ DE LA GRAMMAIRE GRECQUE, 1 vol. in-8°, cartonné, 8e édition..... 1 fr. 50

NOUVELLE CHRESTOMATHIE GRECQUE, ou Exercices grecs en vue de l'étude simultanée de la Grammaire et des Racines. 1 vol. in-12 cartonné, 8e édition..... 2 fr. 50

MORCEAUX CHOISIS DES PRINCIPAUX AUTEURS GRECS (texte). 1 vol. in-12 de 640 pages, cartonné..... 3 fr. 50

— *Id.* (traduction), 1 vol. in-12, cartonné..... 2 fr. 50

Langue latine

NOUVELLE GRAMMAIRE LATINE (*cours élémentaire*). 1 vol. in-12, cartonné, 2e édition..... 1 fr.

NOUVELLE GRAMMAIRE LATINE, d'après les principes de la méthode comparative et historique (*cours moyen*). 1 vol. in-12, 7e édition..... 1 fr. 60

NOUVELLE GRAMMAIRE LATINE (*cours supérieur*) 4e éd. 3 fr. 50

Langue française

NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE (*cours élémentaire*). 4e édition. 1 vol. in-12, cartonné..... 1 fr.

NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE (*cours supérieur*), avec des notions sur l'histoire de la langue et en particulier sur les variations de la syntaxe du XVIe au XIXe siècle, 9e éd. 3 fr. 50

s. — Imp. Tolmer et Ce, 3, rue Madame.

NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE

PAR

A. CHASSANG

Lauréat de l'Académie française
Inspecteur général de l'Instruction publique.

COURS MOYEN

Avec des Notions élémentaires de Grammaire historique

DIXIÈME ÉDITION

Revue et corrigée

13151

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

1884

80'45+
PC2109
C43
1894

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION (1877)

J'ai exposé, dans la *Préface* du *Cours élémentaire*, l'esprit dans lequel est conçue la présente *Grammaire*, et qui est commun aux trois *cours* dont elle se compose. Il consiste à s'abstenir, dans l'enseignement grammatical, des procédés purement mécaniques, et à y substituer des procédés logiques. Cette méthode est souvent aussi simple que l'autre, et elle est assurément bien plus féconde pour l'éducation de l'esprit. Sous prétexte de ménager l'enfant, on se méfie trop en général de son intelligence ; on énerve et l'on fausse son esprit, en le dispensant de réfléchir, et en lui montrant dans la grammaire un amas de règles sans lien et sans cause. Il faut une doctrine, et une doctrine rigoureuse ; mais, pour qu'elle soit rigoureuse, il n'est pas nécessaire qu'elle cesse d'être simple. Il suffit que le grammairien ne déduise pas toutes ses raisons, qu'il donne seulement celles qui peuvent être facilement comprises, qu'il jette les bases d'un enseignement plus large et plus élevé, et qu'il ne dise rien qui doive être contredit par une étude plus approfondie de la langue et de la grammaire.

Plus que personne, je sais que l'enseignement vit de traditions, et que les traditions sont respectables, tant que leur maintien offre des avantages, ou même seulement est sans inconvénients. J'ai donc, dans ce *cours*, comme dans le précédent, conservé de la grammaire traditionnelle tout ce qui n'est pas contraire à une saine doctrine grammaticale.

Ainsi j'ai maintenu les anciennes dénominations de *verbes actifs*, *verbes neutres*, et *verbes passifs*, etc. J'ai gardé la division consacrée en *adjectifs qualificatifs* et *adjectifs déterminatifs*, bien qu'on ait fait observer avec raison que tous les adjectifs sont *déterminatifs ;* mais je n'attache pas grande importance à ce qu'on peut appeler la métaphysique grammaticale.

Moins hardi que quelques auteurs d'ouvrages élémentaires récemment publiés, je n'ai eu garde de supprimer l'*article* et d'en faire un *adjectif démonstratif*. C'est là un excès de doctrine qui ne me paraît nullement justifié. L'article est une espèce particulière de mot, qui n'existe pas dans toutes les langues, mais qui, dans celles où elle existe, joue un rôle à part et tout à fait distinct de l'adjectif. Il est vrai que je ne reconnais ce rôle distinct qu'à l'article défini (*le, la, les*). Quant à ce qu'on a appelé *article indéfini* (*un, une*, au pluriel *des*), ce n'est, en réalité, pas autre chose qu'un adjectif indéfini.

Mais si j'ai prouvé, par ce respect de la tradition grammaticale, mon peu de goût pour la nouveauté, je ne pouvais aller jusqu'à respecter ce qui est en contradiction avec la logique.

Je ne pouvais, par exemple, pour rester fidèle au *bon Lhomond*, garder les mots de *nominatif* et de *régime*, qui sont des restes de l'ancienne grammaire française, toute calquée sur la grammaire latine, qui n'ont rien à faire avec notre langue, et qu'il faut absolument remplacer par les mots de *sujet* et de *complément*.

Je ne pouvais davantage maintenir, comme une des *parties du discours*, le *participe ;* car le participe n'est qu'un *mode* du *verbe*, et il est rangé parmi les modes même par Lhomond et par les grammairiens qui, à son exemple et par une contradiction flagrante, en font une espèce distincte parmi les mots.

Il m'était encore moins possible de conserver la trop fameuse règle de la formation des temps d'après *cinq temps primitifs*. C'eût été consacrer la regrettable confusion des *temps* et des *modes*, confusion qui est par là introduite dans l'esprit des enfants, et qu'il est si difficile de déraciner plus tard. Mais, comme il ne faut rien détruire sans le remplacer, je me suis attaché à retrouver les avantages didactiques des anciens *temps primitifs* (*présent de l'infinitif, présent de l'indicatif, parfait défini, participe présent, participe passé*) par une division nouvelle, qui a l'avantage de ne pas soulever d'objections au point de vue logique et grammatical. A la division en prétendus *temps primitifs*, où *temps* et *modes* sont bizarrement enchevêtrés, et qui n'est qu'un procédé mnémonique pour apprendre la formation des temps, je substitue cinq temps réels. Je les appelle *temps principaux*,

et j'y ajoute seulement l'*infinitif*, non comme un temps, mais comme la forme par laquelle il est d'usage en français de désigner le verbe, et qui sert ainsi de point de repère.

Pour peu qu'on veuille bien examiner sans parti pris la classification que je propose des *temps principaux*, on s'apercevra que, tout en évitant les inconvénients de la division traditionnelle, j'en ai gardé, j'en ai même augmenté les avantages.

Dans ces *temps principaux*, présentés tous au *mode indicatif*, sont classés les quatre temps simples (*présent, imparfait, parfait défini, futur*), et un temps composé (le *parfait indéfini*). Aussi bien que les anciens *temps primitifs*, ces *temps principaux* donnent la clef de tous les autres, parce que leurs formes s'y retrouvent. Ainsi, de l'indicatif présent on peut tirer l'impératif et le subjonctif présent ; de l'imparfait, le participe présent ; du parfait défini, l'imparfait du subjonctif ; du futur (formé lui-même de l'infinitif), le conditionnel ; quant au parfait indéfini, non-seulement il contient le participe passé, mais encore il offre l'avantage de fournir un exemple de temps composés, et (pour ce qui est des verbes neutres) un exemple de leur formation avec l'auxiliaire *avoir* ou avec l'auxiliaire *être*.

Je me suis encore attaché à préciser des notions qui sont récemment entrées dans l'enseignement de la grammaire française, mais qui trop souvent y sont présentées d'une manière confuse ou tout à fait erronée. Je veux parler du *radical*, de la *terminaison* et des *désinences*, des *racines*, des *préfixes* et des *suffixes*. Naturellement, j'y insiste peu, même dans le *cours moyen* : je me borne à donner des idées justes ; et, par exemple, je me garde bien de répéter, avec nos modernes docteurs, que le radical est *la partie du mot qui ne change jamais*. Il n'y a rien de plus faux en français, comme dans les autres langues. Sans doute, en général, le radical change peu ; mais c'est autre chose que la partie invariable du mot, à moins de supposer que les verbes comme *pouvoir, savoir, tenir, vouloir, boire*, etc., n'ont pas de radical, ou bien que leur radical se borne à la première lettre.

Enfin j'ai cherché à introduire dans le *cours moyen*, comme dans le *cours élémentaire*, quelques améliorations sérieuses au

point de vue de l'enseignement grammatical de la langue française. Le but constant de mes efforts a été de faire une grammaire qui fût en rapport avec les progrès de la science grammaticale, sans cesser d'être simple et claire.

J'ai réagi, dans les limites de ce qui convenait à un livre élémentaire, contre cette sorte d'émiettement de la doctrine grammaticale qui se produit sous forme de *remarques particulières*. Autant que possible, je groupe ces remarques en les rattachant à une idée générale. Je ne laisse subsister les remarques particulières que lorsque le lien est trop difficile à saisir pour des enfants.

Par la même raison, j'ai multiplié les *tableaux synoptiques* qui font ressortir les faits grammaticaux, aussi bien que les faits historiques. J'en ai usé même dans la *Syntaxe*, mettant sur deux colonnes les règles en quelque sorte parallèles. Mais c'est surtout pour les verbes que j'en ai fait un large emploi. Je ne suis pas le premier à qui soit venue l'idée de mettre les verbes dans les tableaux, où l'on voit les temps sur des colonnes verticales, et les modes dans des cases horizontales; tableaux qui permettent d'embrasser d'un même coup d'œil un verbe entier présenté sur une seule page : néanmoins, l'arrangement de ces tableaux m'est personnel, non-seulement par la disposition des modes (où je rapproche le subjonctif de l'impératif, et le conditionnel de l'infinitif, pour mieux montrer la parenté de ces divers modes), mais par la séparation rendue sensible à l'œil et à l'esprit entre les *temps simples* et les *temps composés*.

Il me reste à dire en quoi ce *cours moyen* diffère du *cours élémentaire*.

Autant qu'il a été possible, j'ai maintenu le texte du *cours élémentaire;* j'y ai seulement ajouté tous les compléments que comportent l'âge plus avancé et les connaissances plus étendues des élèves auxquels il est destiné; et je me suis attaché à ne pas excéder les limites des notions qui conviennent à la quatorzième ou à la quinzième année : le reste sera l'objet du *cours supérieur*. Sans doute l'ancien texte disparaît sous la multitude des compléments qui ont dû être ainsi ajoutés; mais, s'il n'a pas été possible de conserver les anciens chiffres de paragraphes, les divisions générales de l'ouvrage restent les mêmes, et

permettent au maître et à l'élève de reconnaître dans le *cours moyen* le texte déjà étudié du *cours élémentaire*.

Parmi les parties nouvelles du *cours moyen*, les principales sont les suivantes.

1° Dans la théorie de l'article, de l'adjectif et du pronom, j'ai introduit, après plusieurs grammairiens du reste, le *genre neutre*, que ne veulent pas reconnaître en français les partisans de la grammaire mécanique, sous prétexte que c'est un embarras pour l'analyse grammaticale; comme si ce n'était pas fausser absolument les idées d'un enfant capable de réflexion que de lui dire que *le* est du même genre, à savoir le genre masculin, dans ces trois phrases : *voici votre père, je* LE *vois arriver*; *votre mère est souffrante, je* LE *vois; au moment où les états sont* LE *plus florissants;* et comme si les enfants ne devaient pas eux-mêmes rectifier cette erreur, quand, traduisant ces phrases en latin, en anglais, en allemand, il leur faut mettre pour la première, le masculin; pour les deux autres, le neutre.

2° La *Syntaxe* a reçu des développements plus considérables : j'ai cherché à être complet tout en me tenant en garde contre les minuties grammaticales, et j'ai partout mis les exemples des bons écrivains au-dessus des décisions souvent arbitraires et sans autorité des grammairiens.

3° J'ai donné des notions élémentaires de grammaire historique : j'en ai été très-sobre, réservant pour le *cours supérieur* de plus amples développements, surtout en ce qui concerne la *Syntaxe;* mais il était nécessaire de faire ici à ces notions une certaine part. En effet, tant que, dans l'étude de la grammaire française, on ne s'est pas avisé ou que l'on ne s'est pas soucié du point de vue historique, on a cru que la langue s'est constituée et peut se réformer par le raisonnement, et l'on a disserté à perte de vue sur les règles. D'un autre côté, les adeptes de la grammaire historique ont eu quelquefois le tort de méconnaître la grammaire de l'usage actuel, le « bon usage », comme disait Vaugelas, celui dont l'Académie française est chez nous l'interprète, sinon infaillible, du moins le plus autorisé. Il y a un « bon usage », qui changera, comme il a déjà changé, mais d'après lequel on doit écrire et parler. Les grammairiens n'ont pas à le discuter, à prendre parti pour ou contre; ils n'ont qu'à le constater, à en être « les témoins », comme di-

sait encore si judicieusement Vaugelas. Mais cet usage lui-même n'est pas toujours aussi capricieux qu'il le paraît au premier abord : le plus souvent l'usage présent s'explique par l'usage ancien ; pour se rendre compte des formes de la langue d'aujourd'hui, il faut remonter à celles de l'ancienne langue et en suivre les variations depuis ses origines latines jusqu'à nos jours.

Telle est la légitimité, telle est la nécessité d'une étude historique de la langue française, dans tout enseignement grammatical tant soit peu sérieux.

Mais, tout en reconnaissant et en proclamant l'utilité de ces notions (sans lesquelles, pour ne citer qu'un exemple, toute exposition des différents *genres* d'un même mot n'est qu'une série d'énigmes indéchiffrables), il n'est pas possible de les mettre sur le même plan que les règles de la grammaire usuelle. Pour rendre sensible en quelque sorte aux yeux la différence entre ces règles et les notions historiques destinées à les expliquer, j'ai distingué ces dernières du reste du texte par des caractères plus fins : j'ai mis ce *petit texte* entre crochets, et, en tête de chaque alinéa consacré à ces notions, j'ai placé des titres qui en indiquent par avance le contenu : ORIGINES LATINES, HISTOIRE, etc. Ce *petit texte* n'est, pour ainsi dire, qu'un commentaire de la grammaire proprement dite ; l'étude peut en être considérée comme facultative, ou du moins doit dépendre du degré d'instruction ou d'intelligence des élèves. Ce sera au maître d'apprécier s'il convient de les leur faire apprendre ou de les en dispenser.

A. CHASSANG.

AVERTISSEMENT

DE LA 5e ÉDITION

Les règles données dans cette Grammaire ont été partout mises en conformité avec la dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1878), par exemple pour le pluriel des noms étrangers ou composés, pour l'orthographe du superlatif construit avec *très* (suppression du trait d'union), pour celle des mots terminés en *ège* (noms et verbes), etc.

INTRODUCTION

COUP D'ŒIL SUR LES ORIGINES LATINES ET SUR L'HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE.

De tous les éléments qui sont entrés dans la formation de la langue française, le principal est le latin ; mais c'est moins le latin classique, le latin de Cicéron et de Virgile, que le latin populaire, celui des cultivateurs et des soldats. Transporté en Gaule par les légionnaires de César et par les colons qui les suivirent, le latin prit place à côté de l'idiome des Gaulois, *le celtique* : peu à peu la langue des Romains s'imposa aux vaincus par la supériorité de la civilisation des vainqueurs, par les relations qui s'établirent avec eux pendant une occupation de plusieurs siècles, enfin par la diffusion du christianisme, dont les apôtres se servaient en Occident de la langue latine. Cependant il subsista, dans la langue parlée par les habitants de la Gaule, quelques traces de l'ancien celtique, et l'on en rencontre encore aujourd'hui dans la langue française.

Au Ve siècle, l'invasion des tribus germaniques en Gaule fournit à la langue un élément nouveau. Mais, tandis que les Romains avaient fait accepter leur langue, du droit du plus fort et du plus avancé en civilisation, les Barbares durent adopter en grande partie celle des vaincus, et ils n'apportèrent à l'idiome gallo-romain qu'un contingent d'environ 500 mots germaniques. Le reste du vocabulaire demeura pres-

que exclusivement latin, et la syntaxe continua d'être toute latine.

Ainsi se forma en Gaule, comme dans les pays méridionaux de l'Europe occidentale, une *langue romane*, c'est-à-dire un débris du latin vulgaire, mêlé à des éléments celtiques et germaniques.

Cette *langue romane* de la Gaule subit à son tour une suite de modifications lentes, insensibles, mais continues qui, vers le IXe siècle, en font un idiome nouveau, la *langue d'oïl*, qui n'est plus le latin, et qui n'est pas encore le français, mais qui pourra le devenir, à la différence de la *langue d'oc*, langue du midi de la France, qui formera seulement quatre dialectes distincts, le *limousin*, le *languedocien*, le *gascon* et le *provençal* (1). La langue *d'oïl* aussi comprenait quatre *dialectes*, le *normand*, le *picard*, le *bourguignon* et le *français* ou dialecte de l'Ile-de-France. La *langue française* n'existe véritablement qu'à partir du moment où ce dernier dialecte a pris le pas sur tous les autres, c'est-à-dire à partir du XIVe siècle. Il lui reste sans doute bien des transformations à subir pour devenir la langue d'aujourd'hui; mais ce qui, dès lors, établit entre elle et la *langue d'oïl* une distinction profonde, c'est la suppression de l'ancienne déclinaison latine, qui s'était en partie maintenue dans la langue d'*oïl* ou *vieux français*. Cette suppression achève de donner à la *langue française* ce caractère *analytique* qui distingue les idiomes mo-

(1) On sait que ces deux langues étaient ainsi désignées par la manière dont chacune prononçait le signe de l'affirmation. On disait *oïl*, qui est devenu *oui*, au nord de la Loire (*langue d'oïl*) ; on disait *oc* au sud de la Loire (*langue d'oc*), et ce nom était resté à une des provinces de l'ancienne France.

dernes, et qui s'oppose au caractère *synthétique* des idiomes de l'antiquité.

Pour bien connaître la langue française, il y a donc à tenir compte de deux faits :

1° De ses *origines latines ;*

2° De son *histoire*, c'est-à-dire des transformations qu'elle a subies depuis les premiers bégayements de la langue romane, jusqu'au jour où l'Académie de Berlin mit au concours une dissertation *sur les causes de l'universalité de la langue française* (1784).

Le fond de la langue est dans ses *origines latines;* mais si l'on veut tenir compte de tous les autres éléments, il faut y joindre, non-seulement l'idiome *celtique* et le vieil idiome *germanique*, qui nous reportent à son premier âge, mais les idiomes qui, depuis le XIVe siècle, ont ajouté au vocabulaire de la langue d'oïl.

Ainsi l'on voit s'introduire dans la langue, au temps des Croisades, des mots d'origine orientale; au XVIe siècle des mots italiens; au XVIIe des mots allemands et espagnols; au XIXe des mots anglais.

De plus, même parmi les mots qui ne sont pas d'origine étrangère et moderne, il faut distinguer les *mots de formation populaire* et les *mots de formation savante*. Ces derniers sont ceux que les érudits empruntent aux langues classiques, au grec et au latin, en tenant un compte plus exact de l'étymologie que n'avait fait le peuple dans les mots qu'il avait précédemment tirés de la langue latine.

Les emprunts faits au latin par le peuple ou par les savants se sont faits d'après des procédés tellement différents, que souvent le même mot latin donne au français deux mots, l'un de *formation populaire*, l'autre de *formation savante :* c'est ce

que l'on appelle des *doublets*. Ainsi sont venus les mots suivants :

DU MOT LATIN	PAR FORMATION POPULAIRE	PAR FORMATION SAVANTE
acrem,	aigre,	âcre;
advocatum,	avoué,	avocat;
articulum,	orteil,	article;
capitale,	cheptel,	capital;
causam,	chose,	cause;
cumulare,	combler,	cumuler;
decimam,	dîme,	décime;
dotare,	douer,	doter;
examen,	essaim,	examen;
fragilem,	frêle,	fragile;
hospitale,	hôtel,	hôpital;
integrum,	entier,	intègre;
justitiam,	justesse,	justice;
legalem,	loyal,	légal;
nativum,	naïf,	natif;
navigare,	nager,	naviguer:
pensare,	peser,	penser;
pietatem,	pitié,	piété;
rigidum,	roide,	rigide;
separare,	sevrer,	séparer;
traditionem,	trahison,	tradition,
etc.,	etc.,	etc.

On le voit, les mots de formation savante sont calqués sur les mots d'où ils dérivent. Il n'en est pas de même des mots de formation populaire; mais, si ces derniers s'écartent de leur type latin, c'est d'après des règles presque invariables, dont les principales sont les suivantes, et qui sont déterminées par l'influence de l'*accent tonique* des mots latins. (Voyez § 23.)

Il y a d'abord une règle générale, qui est celle-ci :

Maintien des voyelles accentuées en latin; or, en latin, l'accent tonique est toujours ou sur l'avant-dernière syllabe, quand elle est longue, ou sur l'antépénultième, quand l'avant-dernière est brève. *Ex.* :

can*tó*rem, chan*teur*;	*ór*ganum, *or*gue;
am*á*re, ai*mer*;	*imá*ginem, *ima*ge.
*pór*ticum, *por*che;	

Cette règle a deux applications particulières, à savoir :

1° *Suppression de la voyelle atone et brève qui précède ou suit la syllabe accentuée des mots latins. Ex.:*

Premier cas :

bon(ĭ)tátem, bonté;	christian(ĭ)tátem, chrétienté;
pos(ĭ)túram, posture.	cum(ŭ)láre, combler.

Deuxième cas :

apóst(ŏ)lum, apôtre;	epíst(ŏ)lam, épître;
cómp(ŭ)tum, compte;	orác(ŭ)lum, oracle.

2° *Suppression fréquente de la consonne placée entre deux voyelles, ou consonne médiane, Ex.:*

ma(g)istrum, maître (*primitivement* maistre);
se(c)urum, sûr (— seur);
ma(t)urum, mûr. (— meur);
au(g)ustum, août (— aoust);
li(g)are, lier;
pli(c)are, plier;
etc., etc.

Cette suppression de la *consonne médiane* entraîne, on le voit, quelquefois celle de la syllabe initiale.

Cette syllabe initiale, quand elle est atone, est du reste supprimée aussi devant la tonique, même sans qu'il y ait suppression de la *consonne médiane*. Ex. :

illórum, leur;	avúnculum, oncle;
Apúliam, Pouille;	etc.